

ARRÊTÉ

Le maire de la commune de MIGLOS

Vu le code des collectivités territoriales

**CONSIDERANT LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE
D'ARQUIZAT**

ARRÊTE

LE STATIONNEMENT DE TOUS VEHICULES

**EST INTERDIT SUR LA PLACE DE L'EGLISE D'ARQUIZAT ET LA VOIE
COMMUNALE QUI PART DE LA DEPARTEMENTALE AU PONT
D'ARQUIZAT(NAYAN)**

DU 17/10/2023 AU 31/10/2023

Le maire de MIGLOS,

Est chargé par tous les moyens légaux mis à sa disposition de faire respecter le présent arrêté.

Fait à Miglos le 13 octobre 2023

Le Maire,
Sébastien LACROIX

